

# Mécénat



## Devenez mécène de Kerguéhenec !

---

### Un acte fort d'engagement...

pour un projet artistique et culturel de qualité, tourné vers une grande diversité de publics. C'est un soutien à la création artistique (résidences d'artistes, expositions), à l'acquisition d'œuvres (sculptures du parc et collection Tal Coat), et à la mise en place de nouveaux projets.

### ... simple et avantageux

Toute personne désireuse de participer au rayonnement du Domaine de Kerguéhenec peut choisir librement le montant de son don et bénéficie :

- d'une réduction d'impôt : 66 % pour les particuliers (dans la limite de 20 % du revenu imposable)
- et, pour les dons de plus de 30 €, d'une publication offerte (éditions Kerguéhenec).

### Vous souhaitez participer à cette aventure ?

Il suffit de compléter le formulaire à télécharger [ici](#).

## Mécénat - Domaine de Kerguehenec

Pour les entreprises, la réduction d'impôts pour du mécénat (financier, en nature ou de compétences) est de 60 %, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe.

Des contreparties peuvent être envisagées si leur valeur demeure dans une « disproportion marquée » avec le montant du don.